

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-5-7

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

Service consulté

PROPOSITION D'APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR LA PERIODE 2017-2021 ET MODIFICATION PAR VOIE D'AVENANT DES CONVENTIONS INDIVIDUELLES FSE POUR 2020 ET 2021

Résumé : Le FSE est le principal levier financier de l'Union Européenne pour la programmation de l'emploi. Les Départements du Haut Rhin et du Bas-Rhin se sont vus attribuer respectivement la gestion de crédits du FSE pour la programmation 2014-2020 sous la forme de deux enveloppes distinctes, soit plus de 25 M€ pour le Département du Bas-Rhin et pour plus de 4 M€ pour le Département du Haut-Rhin. Ce fonds contribue à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion. Ces crédits sont mobilisés par conventionnement avec l'Etat sur la période 2015/2021, pour financer des actions en faveur de l'inclusion socio-professionnelle et de la lutte contre la pauvreté.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver l'aménagement par voie d'avenant de la convention bas-rhinoise de subvention globale du Fonds Social Européen pour la période de 2017-2021, en vue de modifier le volume cible de participants.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les avenants aux conventions individuelles FSE 2020-2021, en vue, à la fois, d'octroyer des crédits FSE supplémentaires aux porteurs de projets qui en ont fait la demande, mais également en vue de réviser, par modification du plan de financement, le projet « Osons jardiner », porté par l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE.

1. UNE ENVELOPPE FINANCIERE DE PLUS DE 25 M€ AU SERVICE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE BAS-RHINOISE D'INSERTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014/2020

En sa qualité de chef de file de l'action sociale, notamment en faveur de l'insertion des allocataires du RSA, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont vu confier respectivement par l'Etat la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation 2014-2020.

Ce fonds contribue à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020, et à la politique d'insertion conduite par les Départements.

Aussi, ces crédits permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle, portées en interne, mais également portées par des structures, dont l'objectif premier vise l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Actuellement, la Collectivité européenne d'Alsace est en attente de signature avec la Préfète de Région de la convention de subvention globale pour la nouvelle programmation européenne 2021-2027.

C'est pourquoi, afin d'assurer la transition entre les deux périodes de programmation européenne, une prolongation de la période de programmation et de réalisation des actions a été autorisée jusqu'au 31 décembre 2021 par conventionnement respectif.

2. UN CADRE DE PERFORMANCE INDEXE AU VOLUME CIBLE DE PARTICIPANTS

Le Département du Bas-Rhin s'est vu doté de 24 678 400 euros au total au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation européenne 2014/2020.

Au vu du potentiel de programmation du Département du Bas-Rhin sur la tranche 2020/2021, l'autorité de gestion déléguée (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DREETS, anciennement Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE) a accordé un montant supplémentaire de 370 000 €, portant l'enveloppe globale 2014/2021 à 25 048 400 €.

La convention de subvention globale prévoit un cadre de performance, conditionnant un volume cible de participants à atteindre. Aussi, cet abondement financier l'a mécaniquement fait augmenter, le rehaussant de 13 252 à 13 566. A noter qu'au 31 mars 2021, cette cible est d'ores et déjà atteinte, à raison de 17 260 personnes touchées par les opérations conventionnées par la collectivité.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la signature de l'avenant n°6 à la convention de subvention globale pour la période 2017/2021 joint en annexe 1, visant à actualiser ce volume.

3. PROPOSITION DE SUBVENTIONS FSE 2020-2021 EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Plusieurs porteurs de projets ont déposé une demande d'avenant à leur convention initiale visant à modifier leur plan de financement FSE.

3.1 Augmentations de subventions

Dans le respect des orientations stratégiques de la CeA, l'enveloppe FSE est affectée à divers dispositifs. A l'approche de la fin de la programmation européenne 2014/2020, le pilotage dynamique de la gestion de l'enveloppe financière permet de réaffecter des crédits.

C'est dans ce cadre que six demandes de financement complémentaire sont examinées, dont cinq relèvent de porteurs de projets externes et un projet porté en interne par la Collectivité européenne d'Alsace.

Trois de ces projets, portés par des Ateliers et chantiers d'insertion, ont fait l'objet d'un conventionnement initial approuvé par la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, en sa session du 4 novembre 2019, délibéré n° CP/2019/478.

Les trois autres projets ont également été conventionnés par décision de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 14/09/2020, délibéré n° CP/2020/263. Il s'agit de projets portés, d'une part, par la Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim et par la Fédération de Charité CARITAS Alsace et d'autre part, par le Département du Bas-Rhin au titre de l'équipe emploi, dans le cadre spécifique de sa politique de mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du RSA.

Les bénéficiaires de ces aides FSE sont listées en annexe 2.

Période de conventionnement	Entité	Dispositifs	Montant initial 2020 -2021		Montant de augmentation		Montant total	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021
2020-2021	Mission Locale Schiltigheim	Accompagnement professionnel	53 960 €	53 960 €	10 000 €	10 000 €	63 960 €	63 960 €
2019 - 2021	Fédération de Charité Caritas Alsace	Ateliers et chantiers d'insertion	178 910 €	178 910 €	-	45 000 €	178 910 €	223 910 €
2021	Fédération de Charité Caritas Alsace	Action visant à lever les freins périphériques	-	43 142 €	-	20 000 €	-	63 142 €
2019 - 2021	Banque Alimentaire	Ateliers et chantiers d'insertion	38 894 €	38 894 €	50 000 €	50 000 €	88 894 €	88 894 €
2019- 2021	Tremplins	Ateliers et chantiers d'insertion	74 220 €	74 220 €	30 000 €	30 000 €	104 220 €	104 220 €
2020-2021	Equipe Emploi de la CeA	Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du rSa	358 000 €	354 960 €	50 000 €	50 000 €	408 000 €	404 960 €

Ainsi, il est proposé d'approuver :

- La modification de l'engagement financier FSE pour les structures externes, par voie d'avenants (modèle en annexe 3), soit une augmentation globale de 245 000 € et de leur octroyer individuellement une avance de 50 % des nouveaux crédits consentis ;
- La modification de l'engagement financier FSE du projet interne portée par la Collectivité européenne d'Alsace, par voie de décision attributive (modèle en annexe 4), soit une augmentation de 100 000 €.

3.2 Révision du plan de financement du projet Osons Jardiner porté par les Jardins de la Montagne Verte

Par la convention FSE signée le 28 septembre 2020, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, pour la période 2020-2021, à soutenir le projet « Osons jardiner » porté par l'association JARDIN DE LA MONTAGNE VERTE, par des crédits européens d'un montant global de 127 388 €.

La demande d'avenant vise la modification du plan de financement sur la tranche 2021.

La révision des éléments financiers porte, d'une part sur les dépenses de participants initialement prévues au conventionnement et désormais remboursées par l'Etat et d'autre part, sur la mobilisation de 0,5 ETP supplémentaire affecté au projet.

Aussi, il est proposé à la Commission permanente :

- D'approuver le nouveau montant de la subvention 2021, révisé de 61 912 € à 40 000 € portant ainsi le montant de la subvention total à 105 476 € ;
- Et d'autoriser la signature de l'avenant à conclure avec l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE, selon modèle joint en annexe 3.

3.3 Gestion financière des crédits FSE

Conformément aux règles de gestions des crédits FSE, le solde des subventions fera l'objet d'un versement, après contrôle de service fait effectué par les agents de la Collectivité européenne d'Alsace, sur la présentation d'un bilan prévu au 30 juin de chaque année, en année n+1.

Aussi, compte tenu des règles de gestion imposées par la convention globale de gestion, le montant définitif de la subvention n'est déterminé que par le contrôle de service fait final.

Ces sommes seront ensuite remboursées à la Collectivité européenne d'Alsace par l'Etat en année n+2, à l'issue des contrôles effectués par les services de l'Etat et de la Commission Européenne.

Par ailleurs, ces révisions de plan de financement n'impactent pas le montant global de l'enveloppe budgétaire FSE d'AE/CP (P150E02), celui-ci ayant été établi à hauteur des crédits FSE octroyés par l'Etat au Département du Bas-Rhin dès l'origine.

Conformément aux obligations liées à la convention de subvention globale conclue avec l'Etat le 10 mars 2017, ces demandes de subventions seront soumises, pour information, au Comité de Programmation Régionale réuni le 24 juin 2021, animé par l'Etat.

La Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté, réunie en date du 7 mai 2021, a émis un avis favorable à ces propositions.

En conclusion, je vous propose de :

➤ Pour ce qui concerne la convention de « subvention globale » 2017-2021 :

- D'approuver l'avenant n° 6 à la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017-2021, joint en annexe 1 au présent rapport, visant à augmenter les cibles de performances ;

- De m'autoriser à signer cet avenant, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ;

➤ Pour ce qui concerne les subventions attribuées aux associations œuvrant en matière d'insertion :

- D'engager les subventions européennes en faveur des cinq associations figurant en annexe 2 du présent rapport pour un montant total de 245 000 € à raison de 90 000 € en 2020 et de 155 000 € en 2021,

- D'approuver le versement, à ces associations, d'une avance de 50% des crédits complémentaires octroyés pour un total de 122 500 €,

- D'approuver le modèle-type d'avenant à conclure avec ces associations, joint en annexe 3 au présent rapport,

- De m'autoriser à signer les avenants à conclure avec ces associations selon ce modèle-type ;

➤ Pour ce qui concerne l'action « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du rSa » :

- D'engager 100 000 €, à raison de 50 000 € en 2020 et 50 000 € en 2021, au titre de l'action « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du rSa » portée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- D'approuver l'avenant à la décision attributive d'aide de crédits FSE au titre de l'opération interne portée par la Collectivité européenne d'Alsace, joint en annexe 4 au présent rapport,

- De m'autoriser à signer cet avenant ;

➤ Pour ce qui concerne l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE :

- D'approuver la révision du plan de financement du projet « osons jardiner » porté par l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE sur la période 2020-2021,

- D'approuver l'avenant à conclure avec LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE, selon le modèle-type joint en annexe 3 au présent rapport,

- De m'autoriser à signer cet avenant.

Le montant total des subventions de **245 000 €** est imputé à la ligne de crédit P150O001-T016 - chapitre 065 / nature 65748 / sous-fonction 051.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY